

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2593

23 septembre 2015

SOMMAIRE

Accel London European Investments S.à r.l.	124435	Platane Administration S.A.	124423
Accel London Investments VII S.à r.l.	124435	Portswood B.V.	124422
A&G invest S.à r.l.	124463	Portugal Real Estate Opportunities Fund (S.C.A.) SICAV-SIF	124422
EPF Acquisition Co 26 S.à r.l.	124418	Portugal Real Estate Opportunities Manager	124422
Fimabat S.A.	124447	Probus Opportunities SA, SICAV-FIS	124422
IHL	124418	Prop Co. 14 A S.à r.l.	124423
Intys S.A.	124418	Prop Co. 14 B S.à r.l.	124422
Jef Financière S.A.	124418	Prop Co. 14 C S.à r.l.	124423
Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.	124451	Pyramus S. à r.l.	124423
MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l.	124419	RPO Noah SCS	124425
Mevi S.A.	124419	Santander European Investments Lux S.à r.l.	124424
MH Resi Venture I Sàrl	124418	SCPack Holdings Management S.à r.l & Part- ners S.C.A.	124442
Nika Invest	124420	Soest HoldCo S.à r.l.	124460
North Sea Capital General Partner S.à r.l. ...	124419	Sotogrande LuxCo S.à r.l.	124457
Novellas Maritime S.à r.l.	124419	Spring Petroleum Investments Luxco 1 S.à r.l.	124424
NREP NSF 1 S.à r.l.	124420	Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.	124424
NREP NSF Investments S.à r.l.	124420	State Street Bank Luxembourg S.C.A.	124424
N.T.S.S. S.A.	124419	St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l.	124423
Nuna S. à r.l.	124420	Sub Ebco S.à r.l.	124424
Occidental Ampersand Holding	124420	Weisgerber & Fils	124454
Onega S.à r.l.	124421		
Opteamwork	124421		
OSV Invest S.à r.l.	124421		
Paris Ambassador S.à r.l.	124421		
Pâtisserie Schumacher S.A.	124421		

EPF Acquisition Co 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 189.190.

Les comptes annuels pour la période du 28 juillet 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129220/10.

(150139878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Intys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.694.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 21 juillet 2015, que l'Assemblée a nommé M. Amaury de Viviés, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 117, Avenue Gaston Diderich, au poste de l'administrateur A, jusqu'à l'Assemblée à tenir en 2018, en remplaçant M. Antoine de Tauriac, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129421/12.

(150138876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

IHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour IHL

Référence de publication: 2015129432/11.

(150139642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015129477/10.

(150138852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MH Resi Venture I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129679/11.

(150139401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

MEIF 4 Fresco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 182.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 02 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015129675/13.

(150140528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Mevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 106.659.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129678/10.

(150138864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

N.T.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Duarrefstroos.

R.C.S. Luxembourg B 157.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129700/10.

(150139092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

North Sea Capital General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.720.

Les comptes annuels de la période du 10 juillet 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129712/11.

(150139388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Novellas Maritime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.249.

Les comptes annuels pour la période du 15 mai 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129713/10.

(150139877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

NREP NSF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.503.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Barbara Neuerburg.

I hereby tender my resignation as Manager B of your company.

Luxembourg, July 24th, 2015.

Barbara Neuerburg.

Référence de publication: 2015129727/11.

(150139031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

NREP NSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.446.

Je présente ma démission comme gérant B de votre société.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Barbara Neuerburg.

I hereby tender my resignation as Manager B of your company.

Luxembourg, July 24th, 2015.

Barbara Neuerburg.

Référence de publication: 2015129728/11.

(150139032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Nika Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015129723/10.

(150139583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Nuna S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129729/10.

(150138860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING**Un mandataire*

Référence de publication: 2015129740/12.

(150139280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

OSV Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 165.396.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015129752/11.

(150139802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Opteamwork, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 178.404.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015129749/11.

(150140053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Paris Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2015129757/12.

(150141321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Onega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 167.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015129733/10.

(150140033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.
R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129754/10.

(150138857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Portswood B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.830.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015129770/11.

(150139901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Portugal Real Estate Opportunities Fund (S.C.A.) SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 185.974.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015129771/11.

(150140458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Portugal Real Estate Opportunities Manager, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Munsbach, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 185.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015129772/12.

(150140947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Prop Co. 14 B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 182.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129778/9.

(150139106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Probus Opportunities SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 189.099.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015129774/11.

(150140724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Prop Co. 14 C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 182.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129779/9.
(150139105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Prop Co. 14 A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 182.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129777/9.
(150139107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.769.999,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 137.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129780/10.
(150139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Platane Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 135.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2015.
Un mandataire
Référence de publication: 2015129768/11.
(150140134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

St Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.046.012,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 198.656.

Depuis le 27 juillet 2015, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par St. Jude Medical International Holding ayant son siège social au 4, rue Dicks à Luxembourg (L-1417), Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B181342.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

St. Jude Medical Luxembourg Holdings SMI S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015135193/15.

(150146559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

State Street Bank Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 32.771.

La liste des signatures autorisées ayant pour effet d'engager la société STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.C.A. avec siège social à Luxembourg, 49, Avenue JF Kennedy L-1855, vis-à-vis des tiers, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Référence de publication: 2015135194/13.

(150145986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Spring Petroleum Investments Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spring Petroleum Investments Luxco 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135188/11.

(150146353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015135189/11.

(150146357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sub Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015135200/10.

(150145798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135176/9.

(150145323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

RPO Noah SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 198.959.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) RPO Invest 1 SCSp, a société en commandite spéciale, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 195.472, represented by its general partner RPO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) RPO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626 and having a share capital of EUR 12,500;

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite simple, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists among RPO G.P. S.à r.l., being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and RPO Invest 1 SCSp, being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name RPO Noah SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Statutory Seat. The statutory seat of the Partnership is established in the city of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The term of the Partnership does not end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of any of the General Partner(s) or Limited Partner(s).

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Partnership may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Partnership may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Partnership may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital.

5.1. The unit capital of the Partnership is set at forty-five thousand and one US Dollars (USD 45,001), represented by forty-five thousand and one (45,001) units with a par value of one US Dollar (USD) each (the Units and each a Unit).

5.2. The General Partner holds one (1) Unit (the General Partner Unit), and the Limited Partner holds forty-five thousand (45,000) the Class B Limited Partner Units.

5.3. All the Units are fully paid up.

5.4. The authorised unit capital of the Partnership is set at seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001) and the General Partner is authorised without any further need of a decision by the general meeting of the Partners and without reserving preferential subscription right to the holders of Class A Limited Partner Units, Class B Limited Partner Units and Class C Limited Partner Units (together the Limited Partner Units) to issue in addition to the existing Units of the Partnership, an aggregate number of seventy million (70.000.000) Units, having a par value of one US Dollar (USD 1) as follows: forty million (40,000,000) Class A Limited Partner Units, twenty-five million (25,000,000) Class B Limited Partner Units and five million (5,000,000) Class C Limited Partner Units.

5.5. The General Partner shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Partnership, to increase the corporate capital of the Partnership, in one or several times, from forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001) to seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001)

(i) by the creation and issuance of new General Partner Units and/or Limited Partner Units;

(ii) by determination of the date and place at which the agreement/deed acknowledging the capital increase will be executed;

(iii) by the record of any unit capital increase effected within the limits of the authorised unit capital and amendment of article 5.1 of the Agreement accordingly; and

(iv) by amendment to the Unit register of the Partnership every time an increase of the unit capital is effected within the limits of the authorised unit capital.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. The Units are freely transferable among the Partners.

6.2. No transfers of Limited Partner Units to a third party will be made without the prior written approval of the General Partner(s).

6.3. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Conversion of Limited Partner Units.

7.1. Any Class A Limited Partner Units shall automatically be converted into a Class B Limited Partner Units without any further action by the general meeting of the Partners and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the transfer of such Class A Limited Partner Units to a holder of Class B Limited Partner Units, subject to the consent of the holder of Class B Limited Partner Units.

7.2. Any Class B Limited Partner Units shall automatically be converted into a Class A Limited Partner Units without any further action by the general meeting of Partners and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the consent of the holder of Class B Limited Partner Units.

7.3. The Class A Limited Partner Units shall be converted into Class B Limited Partner Units in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Limited Partner Unit for one (1) Class B Limited Partner Unit.

7.4. The Class B Limited Partner Units shall be converted into Class A Limited Partner Units in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class B Limited Partner Unit for one (1) Class A Limited Partner Unit.

7.5. Duties of the General Partner:

The General Partner is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Limited Partner Units and Class B Limited Partner Units as provided in Agreement 7.1 to 7.4 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the unit register of the Partnership, (iii) to render effective any conversion of the units in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the articles of association and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of article 5 of this Agreement and the publication of such amendment.

Art. 8. Liability.

8.1. The liability of a Limited Partner(s) will be limited to the amount of its respective contribution to the Partnership, and, except as otherwise required by Law, nothing in this Agreement will remove, diminish or affect such limitation provided such Limited Partner complies with the provisions of this Agreement and any applicable laws.

8.2. The General Partner is jointly and severally liable towards third parties for all the obligations of the Partnership.

Art. 9. Issuance of Units.

9.1. The admission of additional partners and the issuance of Units to such partners will be subject to the prior written approval of the General Partner(s).

Art. 10. Form of Units - Partners' register.

10.1. Units are and will remain in registered form.

10.2. A register of Units will be kept at the office of the Partnership and may be examined by each Partner who so requires.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation**Art. 11. Management.**

11.1. The Partnership will be managed by one or several General Partner(s).

11.2. The General Partner(s) will have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

11.3. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of Partners.

11.4. In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners will be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1. Subject to article 16 (c), the General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

12.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 12.1 above will have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 13. Auditor.

13.1. The Partnership may appoint an auditor and will do so in the cases required by the Law. The auditor will be appointed by the general meeting of Partners for a term which may not exceed six years, renewable.

13.2. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of Partners.

Art. 14. Representation. The Partnership will be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s).

Art. 15. Remuneration of the General Partner(s). The General Partner(s) may receive an annual remuneration for their duties in connection with the Partnership, such remuneration to be decided upon from time to time by the general meeting of Partners.

Art. 16. Restrictions on Limited Partners. No Limited Partner will:

- (a) be permitted to take part in, or interfere in any manner with, the control of the business or affairs of the Partnership;
- (b) have any vote in the management or operation of any Partnership asset; or
- (c) have the authority or power to act as agent for or on behalf of the Partnership or any other partner, to do any act which would be binding on the Partnership or any other partner, or to incur any expenditure on behalf of or with respect to the Partnership.

IV. General meetings of partners**Art. 17. Powers and Voting rights.**

17.1. Each Unit entitles its holder to one vote in general meetings of Partners.

17.2. Each Partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of Partners.

Art. 18. Form - Quorum - Majority.

18.1. The Partners will meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any one General Partner, with at least two days prior written notice. The general meeting of Partners will be held at the place indicated in the convening notice.

18.2. If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

18.3. Subject to article 18.5 of this Agreement, resolutions at general meetings of Partners will be passed validly by a simple majority of Partners present or represented at the meeting.

18.4. Notwithstanding article 18.3 of this Agreement, the general meeting of Partners will not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

18.5. Any general meeting of Partners convened to amend any provision of, and/or fully restate, this Agreement will not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each Partner. Such convening notice will reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of Partners. The second general meeting of Partners will validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by Partners representing three quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners. Contrary to the previous sentence, resolutions concerning the amendment of this Agreement reflecting the transfer of a Unit among the Partners, the transfer of Limited Partner Units to a third party and the admission of additional Partners and the issuance of Units to such Partners, are validly adopted when approved by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

18.6. Decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which will be sent to the Partners in writing, whether in original or by telefax or e-mail. The partners will cast their vote by signing the circular resolution.

Art. 19. Change of the General Partner.

19.1. The General Partner may be removed without cause upon the affirmative vote of at least seventy five per cent (75%) of the votes validly cast by the holders of the Class A Limited Partner Units (without the concurrence of the General Partner or the holders of the Class B Limited Partner Units). For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in this Agreement, to validly decide on its removal.

19.2. Such general meeting of the Partners shall be convened upon the request of holders of Class A Limited Partner Units representing at least seventy five (75%) of the Class A Limited Partner Units in issue. The quorum for such meeting shall be a majority of the capital being present or represented. The general meeting of the Partners will be held no earlier than six (6) months after such request has been made to the Partnership.

19.3. The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Partnership), by means of a resolution of the general meeting of partners adopted as follows:

(a) the quorum shall be a majority of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of partners will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the unit capital represented.

(b) in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the capital present or represented.

For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in this Agreement, to validly decide on its removal.

19.4. In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of partners will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend this Agreement as described in article 18.5. hereabove.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits**Art. 20. Annual General Meeting.**

20.1. A general meeting of Partners approving the financial statements of the Partnership will be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 21. Accounting Year.

21.1. The accounting year of the Partnership will begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first of December of the following year.

21.2. In respect of each accounting year, the General Partner(s) will draw up an inventory and prepare the financial statements of the Partnership in accordance with the Law.

Art. 22. Allocation of Profits.

22.1. The allocation and distribution of profits will be determined and, as the case may be, declared by the general meeting of Partners, upon proposal of the General Partner(s).

22.2. Each Partner has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the percentage of the aggregate amount of capital held by him in the Partnership, consisting of the par value of the Units held by such Partner.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 23. Dissolution - Liquidation.**

23.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

23.2. Such general meeting of Partners will also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Allocation of the liquidation surplus. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the percentage of the aggregate amount of capital held by him in the Partnership, consisting of the par value of the Units held by such Partner.

VII. General provision

Art. 25. Application of the Law. This Agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

RPO GP S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Unit (the General Partner Unit), with a par value of one US Dollar (USD 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one US Dollar (USD 1.-).

RPO Invest 1 SCSp, renamed and represented as stated above declares to subscribe for forty-five thousand (45,000) Class B Limited Partner Units, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to forty five thousand US Dollars (USD 45,000.-).

The amount of forty five thousand US Dollars euro (USD 45,001.-) is at the disposal of RPO Noah SCS, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by RPO Noah SCS as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,350.-).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of RPO Noah SCS, the Partners of RPO Noah SCS, representing the entirety of the subscribed unit capital have passed the following resolutions:

- The following company is appointed as auditor of RPO Noah SCS for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Partners of RPO Noah SCS:

Hoche Partner Trust Services S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faiencerie registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 110.094.

- The registered office of the Company is set in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le vingt-et-un juillet.

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1) RPO Invest 1 SCSp, une société en commandite spéciale, ayant son siège sociale L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.472, représenté par son associé commandité RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.626 et ayant un capital social de EUR 12.500;

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.626 et ayant un capital social de EUR 12.500,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre RPO G.P. S.à r.l., en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et RPO Invest 1 SCSp, en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de RPO Noah SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la SCS est établi en la ville de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SCS ne prend pas fin par la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s) ou Associé(s) Commanditaire(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SCS est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La SCS pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La SCS pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La SCS pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3. La SCS peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La SCS peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la SCS est fixé à quarante-cinq mille et un dollars américains (45.001 USD) représenté par quarante-cinq mille et une (45.001) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les Parts et chacune une Part).

5.2. L'Associé Commandité détient une (1) Part (la Part de l'Associé Commandité) et l'Associé Commanditaire détient quarante-cinq mille (45.000) Parts d'Associé Commanditaire de Classe B.

5.3. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

5.4. Le capital social autorisé de la SCS est de soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollars américain (70.045.001 USD) et l'Associé Commandité est autorisé, sans qu'il n'y ait besoin d'une décision de l'assemblée générale des Associés et sans qu'il ne soit besoin de réserver de droit de préemption aux porteurs de Parts d'Associé Commanditaire de Classe A, de Parts d'Associé Commanditaire de Classe B et de Parts d'Associé Commanditaire de Classe C (ensemble les Parts de l'Associé Commanditaire), d'émettre un total de soixante-dix millions (70.000.000) de Parts, ayant chacune un valeur nominale de un dollar américain (1 USD), comme suit: quarante million (40.000.000) de Parts d'Associé Commanditaire de Classe A, vingt-cinq million (25.000.000) de Parts d'Associé Commanditaire de Classe B et 5 millions (5.000.000) de Parts d'Associé Commanditaire de Classe C.

5.5. L'Associé Commandité est autorisé pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de constitution de la SCS, d'augmenter le capital social de la SCS, en une ou plusieurs fois, de quarante-cinq mille et un dollars américains (45.001 USD) à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollars américain (70.045.001 USD) soit:

- (a) par la création et l'émission des nouvelles Parts d'Associé Commandité et/ou Parts d'Associé Commanditaire;
- (b) par la détermination de la date et du lieu où sera signé l'acte prenant acte de l'augmentation de capital;
- (c) par l'enregistrement de chaque augmentation de capital effectuée dans les limites du capital social autorisé et de l'amendement à l'article 5.1 qui en découle; et
- (d) par l'amendement du registre des Associés chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectué dans les limites du capital social autorisé.

Art. 6. Cession de Parts de l'Associé Commanditaire.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

6.2. Aucune cession de Parts de l'Associé Commanditaire à un tiers ne pourra être réalisée sans le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité.

6.3. Une cession de Parts ne sera opposable à la SCS que suivant la notification à la SCS de la cession conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Conversion des Parts.

7.1. Toute Part d'Associé Commanditaire de Classe A sera automatiquement convertie en Part d'Associé Commanditaire de Classe B sans intervention de l'Assemblée et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Associé Commandité, sous réserve du transfert de telles Parts d'Associé Commanditaire de Classe A à un détenteur de Parts d'Associé Commanditaire de Classe B, et avec l'accord des titulaires de Parts d'Associé Commanditaire de Classe B.

7.2. Toute Part d'Associé Commanditaire de Classe B sera automatiquement convertie en Part d'Associé Commanditaire de Classe A sans intervention de l'Assemblée Générale et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Associé Commandité et avec l'accord des titulaires de Parts d'Associé Commanditaire de Classe A.

7.3. Les Parts d'Associé Commanditaire de Classe A seront converties en Parts d'Associé Commanditaire de Classe B conformément aux dispositions de l'Article 7.1 à un taux de conversion égal à une (1) Part d'Associé Commanditaire de Classe A pour une (1) Part d'Associé Commanditaire de Classe B.

7.4. Les Parts d'Associé Commanditaire de Classe B seront converties en Parts d'Associé Commanditaire de Classe A conformément aux dispositions de l'Article 7.2 à un taux de conversion égal à une (1) Part d'Associé Commanditaire de Classe B pour une (1) Part d'Associé Commanditaire de Classe A.

7.5. Devoirs de l'Associé Commandité:

L'Associé Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) déterminer si les conditions de conversion des Parts d'Associé Commanditaire de Classe A et Parts d'Associé Commanditaire de Classe B mentionnées à l'Article 7.1 à 7.4 sont remplies, (ii) enregistrer toute conversion dans les registres de la SCS, (iii) procéder à toute conversion des actions conformément à l'Article 7 et de constater les modifications subséquentes à l'Article 7 du Contrat, et (iv) tout faire (et notamment, mais pas uniquement, autoriser et donner pouvoir à toute personne) afin d'obtenir l'enregistrement de la modification à l'Article 5 du Contrat et la publication de cette modification.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. La responsabilité du ou des Associé(s) Commanditaire(s) sera limitée au montant de leur apport à la SCS et, sauf disposition contraire de la Loi, le présent Contrat n'annulera, ne restreindra ni n'affectera ladite restriction à condition que ledit Associé Commanditaire se soumette aux dispositions du présent Contrat et de toutes les lois applicables.

8.2. L'Associé Commandité sera conjointement et solidairement responsables envers les tiers de toutes les obligations de la SCS.

Art. 9. Emission de Parts. L'admission d'associés supplémentaires et l'émission de Parts à ces associés seront soumises au consentement écrit préalable du ou des Associé(s) Commandité(s).

Art. 10. Forme des Parts - Registre des associés.

10.1. Les Parts sont et resteront nominatives.

10.2 Il sera tenu au siège de la SCS un registre des Parts dont tout Associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation

Art. 11. Gérance.

11.1. La SCS sera gérée par un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

11.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) auront tous les pouvoirs pour mener et approuver pour la SCS, tous les actes et opérations compatibles avec la réalisation des objets de la SCS.

11.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ce Contrat à l'assemblée générale des Associés.

11.4. En cas de pluralité des Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Sous réserve de l'article 16 (c), le(s) Associé(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour accomplir des tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Associés Commandités.

12.2. La nomination des mandataires conformément à l'article 12.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée du (des) Associé(s) Commandité(s).

Art. 13. Commissaire.

13.1. La SCS peut nommer un commissaire et y procédera dans les cas prévus par la Loi. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des Associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable.

13.2. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des Associés.

Art. 14. Représentation. La SCS est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de tout Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Associé(s) Commandité(s).

Art. 15. Rémunération du ou des Associé(s) Commandité(s). Les Associé(s) Commandité(s) peu(ven)t recevoir rémunération annuelle de la SCS pour leurs fonctions, une telle rémunération sera décidée dans le temps par l'assemblée générale des Associés.

Art. 16. Restrictions relatives à ou aux Associé(s) Commanditaire(s). Aucun Associé Commanditaire:

(a) ne sera autorisé à participer ou à interférer de quelque manière que ce soit dans le contrôle des affaires de la SCS;

(b) n'aura de droit de vote dans la gestion ou les opérations relatives aux actifs de la SCS, ni

(c) n'aura l'autorité ni le pouvoir d'agir en tant que mandataire pour ou au nom de la SCS ou de tout autre associé, ni d'exécuter des actes engageant la SCS ou tout autre associé, ni d'encourir des frais au nom de ou en relation avec la SCS.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 17. Pouvoirs et Droits de vote.

17.1. Chaque Part donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des Associés.

17.2. Chaque Associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, fax ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des Associés.

Art. 18. Forme - Quorum - Majorité.

18.1. Les Associés se réuniront aussi souvent que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, de tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins deux jours à l'avance. L'assemblée générale des Associés se tiendra au lieu indiqué dans la convocation.

18.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

18.3. Sous réserve de l'article 18.5. de ce Contrat, les résolutions des assemblées générales des Associés seront valablement prises à la majorité simple des Associés présents ou représentés à l'assemblée.

18.4. Nonobstant l'article 18.3. de ce Contrat, l'assemblée générale des Associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, chaque Associé Commandité soit présent ou représenté.

18.5. Toute assemblée générale des Associés convoquée pour modifier une disposition ou pour refondre ce Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié au moins des Parts en circulation soit présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification à chaque Associé. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de la précédente assemblée générale des Associés. La seconde assemblée des Associés délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les Associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité. Contrairement à ce qui est dit précédemment, les résolutions concernant la modification de ce Contrat reflétant la cession d'une Part parmi les Associés, la cession de Parts de l'Associé Commanditaire à un tiers ainsi que l'admission d'Associés supplémentaires et l'émission de Parts à ces derniers, sont valablement adoptées par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité des Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

18.6. Les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux Associés par écrit, en original, par télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

Art. 19. Changement de l'Associé Commandité.

19.1. L'Associé Commandité peut être révoqué sans cause par décision d'au moins soixante-quinze (75%) des votes des porteurs de Parts d'Associé Commanditaire de Classe A (sans l'assentiment de l'Associé Commandité ou des porteurs de Parts d'Associé Commanditaire de Classe B). Afin d'éviter tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité n'est pas requise, tel que prévu dans le Contrat, afin de valablement décider de sa révocation.

19.2. Une telle assemblée générale des Associés devra être convoquée à la demande des porteurs de Parts d'Associé Commanditaire de Classe A représentant soixante-quinze (75%) des porteurs de Parts d'Associé Commanditaire de Classe A en circulation. Le quorum de présence de l'assemblée sera constitué par la majorité du capital présent ou représenté. L'assemblée générale des Associés sera tenue au plus tôt six (6) mois après qu'une telle demande ait été soumise à la SCS.

19.3. L'Associé Commandité peut également être révoqué à tout moment pour cause légitime (en cas de fraude, faute lourde ou faute intentionnelle tel que déterminé par les tribunaux et donnant lieu à un préjudice économique matériel pour la SCS), par voie de résolution de l'assemblée générale des associés adoptée comme suit:

(a) le quorum de présence de l'assemblée sera constitué par la majorité du capital présent ou représenté. Dans le cas où ce qu'on n'est pas atteint, une seconde assemblée générale des associés sera convoquée, laquelle délibérera valablement indépendamment de la proportion du capital représenté.

(b) dans chaque meeting, les résolutions seront prises par au moins les deux tiers des votes du capital présent ou représenté.

Afin d'éviter tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité n'est pas requise, tel que prévu dans le Contrat, afin de valablement décider de sa révocation.

19.4. En cas de révocation de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des associés nommera un nouvel associé commandité par voie de résolutions adoptés selon la procédure requise pour le changement du Contrat tel que décrit à l'article 18.5. ci-dessus.

IV. Assemblée générale annuelle - Comptes - Affectation des résultats

Art. 20. Assemblée générale annuelle.

20.1. Une assemblée générale des Associés, chargée d'approuver les comptes annuels de la SCS, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la SCS ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la SCS commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année suivante.

21.2. Pour chaque exercice social, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels de la SCS conformément à la Loi.

Art. 22. Affectation des résultats.

22.1. L'affectation et la distribution des bénéfices seront déterminées et, le cas échéant, décidées par l'assemblée générale des Associés, sur proposition du (des) Associé(s) Commandité(s).

22.2. Chaque Associé a le droit de participer aux bénéfices de la SCS proportionnellement au pourcentage du montant total de capital social qu'il possède dans la SCS, se composant de la valeur nominale des Parts détenues par lui dans la SCS.

V. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution - Liquidation.

23.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'assemblée générale des Associés décidant d'une telle liquidation.

23.2. Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 24. Distribution du boni de liquidation.

24.1. Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux Associés, proportionnellement au pourcentage du montant total de capital social qu'ils possèdent dans la SCS, se composant de la valeur nominale des Parts détenues par ledit Associé.

VII. Disposition générale

Art. 25. Application de la Loi.

25.1. Ce Contrat est soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

La société «RPO GP S.à r.l.», précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Part de l'Associé Commandité, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-).

La société «RPO Invest 1 SCSp», prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq mille (45.000) Parts d'Associé Commanditaire de Classe B, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.000,-).

Le montant de quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) est à la disposition de RPO Noah SCS, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à RPO Noah SCS du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de RPO Noah SCS, les Associés de RPO Noah SCS, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- La société suivante est nommée Commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Associés de RPO Noah SCS:

Hoche Partner Trust Services S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.094.

- Le siège social de RPO Noah SCS est établi au L-1136 Luxembourg, 1 Place d'Armes.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 juillet 2015. Relation GAC/2015/6452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015133256/527.

(150143222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

**Accel London European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Accel London Investments VII S.à r.l.).**

Capital social: USD 49.405.903,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.704.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Accel London Holdings VII LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware (United States of America), whose principal place of business is at 428 University Avenue, Palo Alto, California 94301, United States of America (“Accel London Holdings VII” or the “Contributor”, as applicable);

2. Accel London III L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is at 428 University Avenue, Palo Alto, California 94301, United States of America (“Accel London III”); and

3. Accel London Investors 2011 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is at 428 University Avenue, Palo Alto, California 94301, United States of America (“Accel London Investors 2011”, collectively with Accel London Holdings VII and Accel London III being referred to as the “Shareholders”),

all hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed “ne varietur” by the powers of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the sole shareholders of Accel London Investments VII S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) under number R.C.S. Luxembourg B 196.704, and with a share capital at that time of USD 49,400,017 (forty-nine million four hundred thousand seventeen United States Dollars) (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, public notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 April 2015, published in the Luxembourg official gazette (“Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”) (the “Mémorial”) number 1705 dated 10 July 2015.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 26 June 2015 by Maître Jacques Kessler, undersigned, not yet published in the Mémorial.

II.- That all the 49,400,017 (forty-nine million four hundred thousand seventeen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into (i) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (ii) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class A tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (iii) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class B tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (iv) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class C tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (v) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class D tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (vi) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class E tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (vii) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class F tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (viii) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class G tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (ix) 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class H tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and (x) 5,486,681 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred eighty-one) class I tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders and the Contributor expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,886 (five thousand eight hundred eighty-six United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 49,400,017 (forty-nine million four hundred thousand seventeen United States Dollars) to USD 49,405,903 (forty-nine million four hundred five thousand nine hundred and three United States Dollars) by the issuance of 5,886 (five thousand eight hundred eighty-six) new ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 582,745.17 (five hundred eighty-two thousand seven hundred forty-five United States Dollars and seventeen cents) payable on the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment by Accel London Holdings VII LLC of the new ordinary shares by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company;

5. Approval of the change of the name of the Company from Accel London Investments VII S.à r.l. to Accel London European Investments S.à r.l.;

6. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolved to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5,886 (five thousand eight hundred eighty-six United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 49,400,017 (forty-nine million four hundred thousand seventeen United States Dollars) to USD 49,405,903 (forty-nine million four hundred five thousand nine hundred and three United States Dollars) by the issuance of 5,886 (five thousand eight hundred eighty-six) new ordinary shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 582,745.17 (five hundred eighty-two thousand seven hundred forty-five United States Dollars and seventeen cents) payable on the share premium account of the Company and connected to the ordinary shares of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid for by the Contributor way of a contribution in kind consisting in a certain receivable (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Contributor through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution to be made by the Contributor in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium consists in the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 588,631.17 (five hundred eighty-eight thousand six hundred thirty-one United States Dollars and seventeen cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 July 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Jonathan Biggs, residing professionally at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom, category A manager;

b) Mr. David Catala, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and

c) Mr. Ludovic Troglierio, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Composition of the shareholding of the Company

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Accel London Holdings VII:

- 25,886 (twenty-five thousand eight hundred eighty-six) ordinary shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Accel London III:

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class A tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class B tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class C tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class D tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class E tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class F tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class G tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 5,374,206 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred six) class H tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and

- 5,374,213 (five million three hundred seventy-four thousand two hundred thirteen) class I tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Accel London Investors 2011:

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class A tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class B tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class C tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class D tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class E tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class F tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class G tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 112,461 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-one) class H tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and

- 112,468 (one hundred twelve thousand four hundred sixty-eight) class I tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 49,405,903 (forty-nine million four hundred five thousand nine hundred and three) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Shareholders unanimously resolved to amend the article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 49,405,903 (forty-nine million four hundred five thousand nine hundred and three United States Dollars), represented by 49,405,903 (forty-nine million four hundred five thousand nine hundred and three) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into:

- 25,886 (twenty-five thousand eight hundred eighty-six) ordinary shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Ordinary Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class A tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class A Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class B tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class B Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class C tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class C Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class D tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class D Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class E tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class E Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class F tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class F Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class G tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class G Shares”);
- 5,486,667 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred sixty-seven) class H tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class H Shares”); and
- 5,486,681 (five million four hundred eighty-six thousand six hundred eighty-one) class I tracking shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Class I Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Classes of Shares and the Ordinary Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.”

Fifth resolution:

The Shareholders unanimously resolved to change the name of the Company from Accel London Investments VII S.à r.l. to “Accel London European Investments S.à r.l.”.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders unanimously resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “Accel London European Investments S.à r.l.”.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Accel London VII LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant sa principale place d'activité au 428 University Avenue, Palo Alto, Californie 94301, États-Unis d'Amérique («Accel London Holdings VII» ou l'«Apporteur», selon le cas);

2. Accel London III L.P., une société en commandite («limited partnership») constituée et existant sous les lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant sa principale place d'activité au 428 University Avenue, Palo Alto, Californie 94301, États-Unis d'Amérique («Accel London III»); et

3. Accel London Investors 2011 L.P., une société en commandite («limited partnership») constituée et existant sous les lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant sa principale place d'activité au 428 University Avenue, Palo Alto, Californie 94301, États-Unis d'Amérique («Accel London Investors 2011», collectivement désignés avec Accel London Holdings VII et Accel London III comme étant les «Associés»);

tous ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés sont les seuls associés de Accel London Investments VII S.à r.l., une société à responsabilité constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.704, et avec un capital social actuel de 49.400.017 USD (quatorze million quatre cent mille dix-sept Dollars américains) (la «Société»), constituée par acte notarié dressé par Maître Blanche Moutrier, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1705 en date du 10 juillet 2015.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé le 26 juin 2015 par Maître Jacques Kessler, soussigné, non encore publié au Mémorial.

II.- Que toutes les 49.400.017 (quarante-neuf millions quatre cent mille dix-sept) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisées en (i) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (ii) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe A, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (iii) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe B, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (iv) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe C, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (v) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe D, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (vi) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe E, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (vii) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe F, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (viii) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe G, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, (ix) 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe H, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, et (x) 5.486.681 (cinq million quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-une) parts sociales traçantes de classe I, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour desquels l'Associé Unique et les Apporteurs reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.886 USD (cinq mille huit cent quatre-vingt-six Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 49.400.017 USD (quarante-neuf millions quatre cent mille dix-sept Dollars américains) à 49.405.903 USD (quarante-neuf millions quatre cent cinq mille neuf cent trois Dollars américains) par l'émission de 5.886 (cinq mille huit cent quatre-vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 582.745,17 USD (cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-cinq Dollars américains et dix-sept cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement par Accel London Holdings VII LLC des nouvelles parts sociales ordinaires par le biais d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société;

5. Approbation du changement de nom de la Société de Accel London Investments VII S.à r.l. à Accel London European Investments S.à r.l.;

6. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés renoncent unanimement à leurs droits de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent l'assemblée valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.886 USD (cinq mille huit cent quatre-vingt-six Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 49.400.017 USD (quarante-neuf million quatre cent mille dix-sept Dollars Américains) à 49.405.903 USD (quarante-neuf million quatre cent cinq mille neuf cent trois Dollars Américains) par l'émission de 5.886 (cinq mille huit cent quatre-vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 582.745,17 USD (cinq cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-cinq Dollars américains et dix-sept cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société et attachée aux parts sociales ordinaires de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libéré par l'Apporteur par le biais d'un apport en nature consistant en une certaine créance (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Interventions - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par le biais de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport devant être effectué par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission consiste en l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 588.631,17 USD (cinq cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-et-un Dollars américains et dix-sept cents).

Ladite évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 24 juillet 2015, laquelle demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) M. Jonathan Biggs, résidant professionnellement au 16, St. James's Street, Londres SW1A 1ER, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

b) M. David Catala, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

c) M. Ludovic Trogliero, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Composition de l'actionnariat de la Société

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Accel London Holdings VII:

- 25.866 (vingt-cinq mille huit cent soixante-six) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américain) chacune;

Accel London III:

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe A, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe B, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe C, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe D, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe E, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe F, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe G, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 5.374.206 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent six) parts sociales traçantes de classe H, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune; et

- 5.374.213 (cinq millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent treize) parts sociales traçantes de classe I, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Accel London Investors 2011:

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe A, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe B, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe C, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe D, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe E, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe F, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe G, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;

- 112.461 (cent douze mille quatre cent soixante-et-une) parts sociales traçantes de classe H, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune; et

- 112.468 (cent douze mille quatre cent soixante-huit) parts sociales traçantes de classe I, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que les 49.405.903 (quarante-neuf millions quatre cent cinq mille neuf cent trois) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions devant être prise ci-après.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, les Associés décident unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 49.405.903 USD (quarante-neuf millions quatre cent cinq mille neuf cent trois Dollars américains), représenté par 49.405.903 (quarante-neuf millions quatre cent cinq mille neuf cent trois Dollars américains) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisé en:

- 25.886 (vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe A, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe B, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe C, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe D, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe E, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe F, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe G, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 5.486.667 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-sept) parts sociales traçantes de classe H, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 5.486.681 (cinq million quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-une) parts sociales traçantes de classe I, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»).

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, et les Parts Sociales de Classe I seront collectivement désignées comme les “Classes de Parts Sociales” selon le cas, ou individuellement comme une “Classe de Parts Sociales”. Toutes les Classes de Parts Sociales et les Parts Sociales Ordinaires seront collectivement désignées comme les “parts sociales” selon le cas, ou individuellement comme une “part sociale”.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts.”

Cinquième résolution:

Les Associé décident unanimement de changer le nom de la Société de Accel London Investments VII S.à r.l. à «Accel London European Investments S.à r.l.».

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent les Associés décident unanimement de modifier l'article 2 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

« **Art. 2.** La Société porte la dénomination sociale suivante: «Accel London European Investments S.à r.l.»»

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour qu'en-tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133434/431.

(150145127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.” a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167051 (hereinafter, the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 5, 2012 under number 897, and whose the bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated May 21, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Miss Marisa Gomes, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders have been convened to this meeting on July 17, 2015 through registered letters in accordance with article 13 of the bylaws of the Company and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

II. The shareholders are represented by virtue of five (5) proxies given under private seal during the month of July 2015, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

III. As appears from the said attendance list, one billion six hundred thirty-eight million, four hundred seventy-seven thousand, two hundred eighty-eight (1.638.477.288) shares in circulation representing together ninety-nine dot ninety-six percent (99,96%) of the fully paid up share capital of the Company presently set at sixteen million three hundred ninety-one thousand three hundred eighty-three Euro and forty-five cents (EUR 16.391.383,45) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 4.121,94) to bring it from its current amount of sixteen million three hundred ninety-one thousand three hundred eighty-three Euro and forty-five cents (EUR 16.391.383,45) to sixteen million three hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-one Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.261,51) by cancellation, for no consideration, of the following shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, and all held by Cayman SCPack Holdings L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands General Registry under number 71621:

Class of shares	Current shares	Current book value	Cancelled shares	Book value of cancelled shares	Outstanding shares
Class D1 shares	249.646	EUR 2.496,46	72.443	EUR 724,43	177.203
Class D3 shares	510.598	EUR 5.105,98	294.212	EUR 2.942,12	216.386
Class D4 shares	302.970	EUR 3.029,70	4.879	EUR 48,79	298.091
Class D5 shares	100.748	EUR 1.007,48	40.660	EUR 406,60	60.088
Total	1.163.962	EUR 11.639,62	412.194	EUR 4.121,94	751.768

2. Amendment of article 5 paragraph one of the Company's bylaws to give it henceforth the following contents:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at sixteen million three hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-one Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.261,51) represented by the following shares:

- ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class A Shares);
- one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class B Shares);
- one hundred five thousand two hundred two (105.202) class C ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class C Shares);
- one hundred seventy-seven thousand two hundred three (177.203) class D1 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D1 Shares);
- one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) class D2 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D2 Shares);
- two hundred sixteen thousand three hundred eighty-six (216.386) class D3 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D3 Shares);
- two hundred ninety-eight thousand ninety-one (298.091) class D4 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D4 Shares);

- sixty thousand eighty-eight (60.088) class D5 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D5 Shares);
- thirty-three thousand seven hundred fifty-eight (33.758) class D6 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D6 Shares);
- thirty-two thousand one hundred nineteen (32.119) class D7 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D7 Shares);
- fifty (50) class Z ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (EUR 0,01) each (the Class Z Shares); and
- one hundred (100) management shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (hereinafter, the Management Shares).”

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred twenty-one Euro and ninety-four cents (EUR 4.121,94) to bring it from its current amount of sixteen million three hundred ninety-one thousand three hundred eighty-three Euro and forty-five cents (EUR 16.391.383,45) to sixteen million three hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-one Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.261,51) by cancellation, for no consideration, of the following shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, and all held by Cayman SCPack Holdings L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Cayman Islands General Registry under number 71621:

Class of shares	Current shares	Current book value	Cancelled shares	Book value of cancelled shares	Outstanding shares
Class D1 shares	249.646	EUR 2.496,46	72.443	EUR 724,43	177.203
Class D3 shares	510.598	EUR 5.105,98	294.212	EUR 2.942,12	216.386
Class D4 shares	302.970	EUR 3.029,70	4.879	EUR 48,79	298.091
Class D5 shares	100.748	EUR 1.007,48	40.660	EUR 406,60	60.088
Total	1.163.962	EUR 11.639,62	412.194	EUR 4.121,94	751.768

Second resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to proceed with the amendment of article 5 paragraph one of the Company's articles of association, to give it henceforth the following contents:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at sixteen million three hundred eighty-seven thousand two hundred sixty-one Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.261,51) represented by the following shares:

- three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class A Shares);
- one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class B Shares);
- one hundred five thousand two hundred two (105.202) class C ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class C Shares);
- one hundred seventy-seven thousand two hundred three (177.203) class D1 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D1 Shares);
- one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) class D2 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D2 Shares);
- two hundred sixteen thousand three hundred eighty-six (216.386) class D3 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D3 Shares);
- two hundred ninety-eight thousand ninety-one (298.091) class D4 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D4 Shares);
- sixty thousand eighty-eight (60.088) class D5 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D5 Shares);
- thirty-three thousand seven hundred fifty-eight (33.758) class D6 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D6 Shares);
- thirty-two thousand one hundred nineteen (32.119) class D7 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D7 Shares);
- fifty (50) class Z ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (EUR 0,01) each (the Class Z Shares); and

- one hundred (100) management shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (hereinafter, the Management Shares).”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167051 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Pétange, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 avril 2012, numéro 897, et dont les statuts ont été dernièrement amendés par acte du notaire soussigné en date du 21 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mademoiselle Marisa Gomes, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués en date du 17 juillet 2015, par courrier recommandé conformément à l'article 13 des statuts de la société et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de cinq (5) procurations données sous seing privé durant le mois de juillet 2015, et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de cette liste de présence que un milliard six cent trente-huit million quatre cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (1.638.477.288) actions en circulation représentant ensemble quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-seize pourcent (99,96 %) du capital social de la Société établi à seize million trois cent quatre vingt onze mille trois cent quatre vingt trois Euros et quarante-cinq centimes (EUR 16.391.383,45), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence de quatre mille cent vingt-et-un Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 4.121,94) pour le porter de son montant actuel de seize millions trois cent quatre vingt onze mille trois cent quatre vingt trois Euros et quarante-cinq centimes (EUR 16.391.383,45) à seize million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.261,51) par annulation, sans contrepartie, des actions suivantes, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et toutes détenues par Cayman SCPack Holdings, L.P., un exempted limited partnership établi et existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistré auprès du Registre Général des Îles Caïmans sous le numéro 71621:

Classe d'action	Actions actuelles	Valeur comptable actuelle	Actions annulées	Valeur comptable des actions annulées	Actions restantes
Actions ordinaires de classe D1	249.646	EUR 2.496,46	72.443	EUR 724,43	177.203
Actions ordinaires de classe D3	510.598	EUR 5.105,98	294.212	EUR 2.942,12	216.386
Actions ordinaires de classe D4	302.970	EUR 3.029,70	4.879	EUR 48,79	298.091
Actions ordinaires de classe D5	100.748	EUR 1.007,48	40.660	EUR 406,60	60.088
Total	1.163.962	EUR 11.639,62	412.194	EUR 4.121,94	751.768

2. Modification de l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.261,51) représenté par les actions suivantes:

- trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les Actions de Classe A);
- un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cent (1.244.646.900) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe B);
- cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe C);
- cent soixante-dix-sept mille deux cent trois (177.203) actions ordinaires de classe D1, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D1);
- cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) actions ordinaires de classe D2, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D2);
- deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six (216.386) actions ordinaires de classe D3, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D3);
- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-onze (298.091) actions ordinaires de classe D4, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D4);
- soixante mille quatre-vingt-huit (60.088) actions ordinaires de classe D5, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D5);
- trente-trois mille sept cent cinquante-huit (33.758) actions ordinaires de classe D6 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D6);
- trente-deux mille cent dix-neuf (32.119) actions ordinaires de classe D7 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D7);
- cinquante (50) actions ordinaires de classe Z ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe Z);
- cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (ci-après, les Actions de Commandité).»

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de quatre mille cent vingt-et-un Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 4.121,94) pour le porter de son montant actuel de seize million trois cent quatre vingt onze mille trois cent quatre vingt trois Euros et quarante-cinq centimes (EUR 16.391.383,45) à seize million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.261,51) par annulation sans contrepartie des actions suivantes, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et toutes détenues par Cayman SCPack Holdings, L.P., un exempted limited partnership établi et existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistré auprès du Registre Général des Îles Caïmans sous le numéro 71621:

Classe d'action	Actions actuelles	Valeur comptable actuelle	Actions annulées	Valeur comptable des actions annulées	Actions restantes
Actions ordinaires de classe D1	249.646	EUR 2.496,46	72.443	EUR 724,43	177.203
Actions ordinaires de classe D3	510.598	EUR 5.105,98	294.212	EUR 2.942,12	216.386
Actions ordinaires de classe D4	302.970	EUR 3.029,70	4.879	EUR 48,79	298.091
Actions ordinaires de classe D5	100.748	EUR 1.007,48	40.660	EUR 406,60	60.088
Total	1.163.962	EUR 11.639,62	412.194	EUR 4.121,94	751.768

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe premier des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à seize million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.261,51) représenté par les actions suivantes:

- trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les Actions de Classe A);
- un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cent (1.244.646.900) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe B);

- cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaires de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe C);
- cent soixante-dix-sept mille deux cent trois (177.203) actions ordinaires de classe D1, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D1);
- cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) actions ordinaires de classe D2, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D2);
- deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six (216.386) actions ordinaires de classe D3, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D3);
- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-onze (298.091) actions ordinaires de classe D4, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D4);
- soixante mille quatre-vingt-huit (60.088) actions ordinaires de classe D5, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D5);
- trente-trois mille sept cent cinquante-huit (33.758) actions ordinaires de classe D6 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D6);
- trente-deux mille cent dix-neuf (32.119) actions ordinaires de classe D7 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D7);
- cinquante (50) actions ordinaires de classe Z ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe Z);
- cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (ci-après, les Actions de Commandité).»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133289/263.

(150144163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Fimabat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 198.972.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt et un juillet

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr Christophe MASSON, gérant de société, né le 5 novembre 1974 à Metz (France), demeurant au 81, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Lequel comparant, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FIMABAT S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la réalisation de toutes activités de toiture, couverture, zinguerie, ferblanterie et plus généralement tous travaux de bâtiment.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, cautionnement, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) qui sera représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs respectivement l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, précité.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'un quart (1/4) par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750 (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 2 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- Mr Christophe MASSON, gérant de société, né le 5 novembre 1974 à Metz (France), demeurant au 81, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- La société MAUBREUIL S.A., ayant son siège social au 178, rue de la Libération, L-3512 Dudelange, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 166.579.

3. Le siège social de la société est fixé au 178, rue de la Libération à L-3512 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Masson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juillet 2015. 2LAC/2015/16837. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-
Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015132864/186.

(150143679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.299.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESCUFERR 2010, S.L., a company incorporated under the law of Spain, having its registered office at Plaza de Europa Num 31 P.5, 08908 L'Hospitalet de Llobregat and registered with the Registro Mercantil de Barcelona under number CIF B62240023 (the "Sole shareholder" or the "Appearing party"),

being the sole shareholder of "Layetana Development Partners - 1 Lux GP S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 299, incorporated pursuant to a deed of Notary Henri Hellinckx of December 14, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 67 of January 29, 2007

here represented by Mrs. Maria SANCHEZ with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given in July 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to act that:

I. As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the one hundred twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the sole shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the Board of managers;
6. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years;
7. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five shares (125) of one hundred Euro (EUR 100) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.
- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, approves the interim balance sheet as at 15th July 2014 attached hereto as schedule A (the “Schedule A”) and expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

The appearing party appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- i. the Company does no longer carry out any activity;
- ii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- iii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- iv. the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder accordingly declares that the liquidation of the Company is considered to be closed.

Fifth resolution

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today:

- Mr. Luis Junguito Loring, residing at 19, Mestre Nicolau, E-08021 Barcelona;
- Mrs. Maria Isabel Melendez, residing at 19, Mestre Nicolau, E-08021 Barcelona;
- Mr. Robert Brimeyer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs. María Sánchez, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixth resolution

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

It has been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ESCUFERR 2010, S.L., une société constituée par la loi espagnole et ayant son siège social au Plaza de Europa Num 31 P.5, 08908 L'Hospitalet de Llobregat, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Barcelone sous le numéro CIF B62240023 (l'“Associé unique”),

en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée “Layetana Development Partners - 1 Lux GP S.à r.l.”, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 299, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 67 du 29 janvier 2007,

ici représentée par Mme Maria SANCHEZ ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée en juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'associé unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge du Conseil de gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans;
7. Divers.

Première résolution

L'Associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation.

Il est indiqué que:

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.
- La comparante, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière intérimaire au 15 juillet 2014 ci-joint en annexe A (l'"Annexe A") et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'associé unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- i. la Société n'a plus d'activité;
- ii. que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société comme décrit dans l'Annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- iii. que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société comme décrit dans l'Annexe A, sont par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute;
- iv. l'Associé unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

L'Associé unique déclare par conséquent que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Cinquième résolution

L'Associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour:

- Mr. Luis Junguito Loring, residing at 19, Mestre Nicolau, E-08021 Barcelona;

- Mrs. Maria Isabel Melendez, residing at 19, Mestre Nicolau, E-08021 Barcelona;
- Mr. Robert Brimeyer, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs. María Sánchez, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution

Les documents et pièces relatifs à la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'ancien siège social. Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sanchez, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2014. Relation: RED/2014/1566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015133024/170.

(150143681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Weisgerber & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 198.975.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trentième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre WEISGERBER, maître-serrurier, né le 28 août 1961 à Luxembourg, demeurant à L-8140 Bridel, 9, rue de Luxembourg;
2. Monsieur Ben WEISGERBER, serrurier, né le 24 décembre 1990 à Luxembourg, demeurant à L-8140 Bridel, 64, rue de Luxembourg;
3. Monsieur Pol WEISGERBER, maître-serrurier, né le 10 août 1989 à Luxembourg, demeurant à L-1742 Luxembourg, 57, rue Jean-Pierre Huberty.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques, la représentation d'articles de la branche, la vente de ces mêmes articles.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Weisgerber & Fils».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Pierre WEISGERBER, pré-qualifié,	52 parts
- Monsieur Ben WEISGERBER, pré-qualifié,	24 parts
- Monsieur Pol WEISGERBER, pré-qualifié,	<u>24 parts</u>
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre WEISGERBER, maître-serrurier, né le 28 août 1961 à Luxembourg, demeurant à L-8140 Bridel, 9, rue de Luxembourg.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 1259 Senningerberg, 2A, Zone Industrielle Breedewues.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEISGERBER, B. WEISGERBER, P. WEISGERBER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12781. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015133402/182.

(150143709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Sotogrande LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 189.084.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Orion IV European 1 S.à r.l., formerly known as Orion III European 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its

registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160707 ("Orion 1"),

here represented by Me Bastien Burin, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 26 June 2015.

2. Promontoria Holding 80 B.V., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in 3743 KN Baarn, The Netherlands, Oude Utrechtseweg 16, registered with the register of The Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register under number 58307419 0000 ("Promontoria 80"),

here represented by Me Bastien Burin, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on 25 June 2015.

Orion 1 and Promontoria 80 are together referred to as the "Shareholders".

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Sotogrande LuxCo S.à r.l. (hereinafter the "Company"), formerly known as Orion IV European 24 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189084, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 July 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 7 October 2014 number 2781.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 November 2014 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 27 December 2014 number 3997.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its current amount of one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500.-) up to one million four hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 1,432,500.-) through the issue of one hundred twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind;
2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Shareholders take, and require the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) so as to raise it from its current amount of one million three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,312,500.-) up to one million four hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 1,432,500.-) through the issue of one hundred twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by way of a contribution in kind.

The one hundred twenty thousand (120,000) new shares issued have been subscribed as follows:

- sixty thousand (60,000) shares have been subscribed by Orion 1, aforementioned, represented as stated above, for the amount of six million euro (EUR 6,000,000.-);
- sixty thousand (60,000) shares have been subscribed by Promontoria 80, aforementioned, represented as stated above, for the amount of six million euro (EUR 6,000,000.-).

The shares so subscribed by Orion 1 and Promontoria 80 have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of the outstanding balances of receivables of the aggregate amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-). Proof of the existence and the value of such contribution in kind has been produced to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company signed on 25 June 2015.

The total contribution in the amount of twelve million euro (EUR 12,000,000.-) shall be allocated as follows:

- one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) to the share capital of the Company; and
- eleven million eight hundred eighty thousand euro (EUR 11,880,000.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million four hundred thirty-two thousand five hundred euro (EUR 1,432,500.-), divided into one million four hundred thirty-two thousand five hundred (1,432,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Shares”).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at four thousand nine hundred euro (EUR 4,900).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le 30 juin.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1. Orion IV European 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160707, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Orion 1»),

ici représentée par Maître Bastin Burin, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juin 2015.

2. Promontoria Holding 80 B.V., une société constituée et existant selon les lois néerlandaises, ayant son siège social à Baarn, 3743 KN Baarn, Pays Bas, Oude Utrechtseweg 16, immatriculée sous le numéro 58307419 0000 (“Promontoria 80”),

ici représentée par Maître Bastien Burin, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2015.

Orion 1 et Promontoria 80 sont ci-après dénommés les “Associés”.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les associées de Sotogrande Luxco S.à r.l. (ci-après la “Société”), précédemment dénommée Orion IV European 24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189084, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 octobre 2014 sous le numéro 2781.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 28 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 décembre 2014 numéro 3997.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-) à un million quatre cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 1.432.500,-) par l'émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature;

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, les Associés adoptent, et requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-) à un million quatre cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 1.432.500,-) par l'émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par le biais d'un apport en nature.

Les cent vingt mille (120.000) nouvelles parts sociales émises ont été entièrement souscrites comme suit:

- soixante mille (60.000) parts sociales ont été souscrites par Orion 1, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de six millions euros (EUR 6.000.000,-);

- soixante mille (60.000) parts sociales ont été souscrites par Promontoria 80, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de six millions euros (EUR 6.000.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par Orion 1 et Promontoria 80 ont été intégralement payées par le biais d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de douze millions euros (EUR 12.000.000,-). La preuve de l'existence et la valeur de cet apport en nature a été fournie au notaire soussigné par un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société le 25 juin 2015.

L'apport global d'un montant de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) est affecté comme suit:

- cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) au capital social de la Société; et

- onze millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 11.880.000,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 1.432.500,-), divisé en un million quatre cent trente-deux mille cinq cents (1.432.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à quatre mille neuf cents euros (EUR 4.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Burin, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 juillet 2015. GAC/2015/5634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133273/150.

(150143327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Soest HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.023.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July,
before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(i) CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CHE-113.002.233 ("Corestate"),

hereby represented by Mr Marc FRANTZ, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 24 July 2015, and

(ii) vitB AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CHE-115.022.991 ("vitB", together with Corestate, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Marc FRANTZ, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 27 July 2015.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Soest HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of

seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), with registered office at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of the undersigned notary dated 25 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2701 of 3 October 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189023, whose articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 8 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 13 July 2015 (the “Company”).

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To discharge the sole manager of the Company for the period until the date of the extraordinary general meeting resolving upon the liquidation of the Company.
- 3 To appoint the liquidator.
- 4 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 5 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to Mr Matthias Sprenker, with professional address at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, sole manager of the Company, for the period until the date of the present general meeting.

Third resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr Matthias Sprenker, with professional address at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Fourth resolution

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(i) CORESTATE CAPITAL AG, une société constituée sous le droit suisse, ayant son siège social au Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse), immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CHE-113.002.233 («Corestate»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc FRANTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous-seing privé donnée le 24 juillet 2015, et

(ii) vitB AG, une société constituée sous le droit suisse, ayant son siège social au Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse), immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CHE-115.022.991 («vitB») ensemble avec Corestate, les «Associés»)

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc FRANTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous-seing privé donnée le 27 juillet 2015.

Les prédictes procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de Soest HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 25 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2701 du 3 octobre 2014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 189023 dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 8 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1722, en date du 13 juillet 2015 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme indiqués ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Décharger le gérant unique de la Société pour la période allant jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant de la liquidation de la Société.

3 Nomination d'un liquidateur.

4 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

5 Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'accorder décharge à Monsieur Matthias Sprenker, ayant son adresse professionnelle au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant unique de la Société, pour la période allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Matthias Sprenker, ayant son adresse professionnelle au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés ont décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12826. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015133272/145.

(150143686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

A&G invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Belvaux, 120, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.034.

— STATUTS

L'an deux mil quinze.

Le vingt-et-un juillet;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur André Roger BONARIA, commerçant, né à Ixelles (Belgique) le 12 janvier 1957, demeurant à L-4460 So-leuvre, 133, rue de la Gare;

Lesquel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «A&G Invest S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la promotion, mise en valeur et la location de ses propres immeubles détenus directement ou indirectement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et pourra sous-traiter à tous corps de métier les opérations en rapport avec son objet social.

Elle pourra en outre prester tous services administratifs et assumer la fonction d'administrateur et de commissaire aux comptes.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, l'administration, toutes mesures de contrôle de surveillance ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra également procéder à la vente, l'achat et la location de voitures sportives, anciennes ou de luxe.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

De manière générale, la société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- Euro) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- Euro) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur André Roger BONARIA, prèdit.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- Euro).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur André Roger BONARIA, né à Ixelles (Belgique) le 12 janvier 1957, demeurant à L-4460 Soleuvre, 133, rue de la Gare, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société en toutes circonstances sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-4460 Belvaux, 120, rue de la Gare.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bonaria, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17381. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133431/84.

(150144744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.